

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 12 février 2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 058-265801944-20260212-DEL12022026_07-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 3

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Roger Clay, Administrateur
Gérard Ferrand, Administrateur

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Myriam Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier
François Diot, Conseiller Municipal
Nathalie Gemza, Administratrice – procuration à Jacqueline Pasin
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

DEL12022026-07

CONVENTION D'UTILISATION DU PORTAIL EXTRANET "ESPACE PARTENAIRES" DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la convention d'objectifs et de gestion de l'Assurance Maladie,

Vu la convention de partenariat signée le 21 janvier 2026 entre la CPAM de la Nièvre, la CARSAT B.F.C et l'UDCCAS de la Nièvre,

Considérant les relations régulières entretenues par le CCAS de Nevers et la CPAM de la Nièvre au vu de leurs missions respectives, dans le soutien des publics accueillis dans l'accès aux droits et aux soins,

Considérant le développement d'un portail extranet sécurisé par l'Assurance Maladie, dédié à l'accompagnement des publics fragiles, permettant entre autres de :

- contacter l'Assurance Maladie sur la relation partenariale,
- transmettre une demande ou un dossier pour un assuré : Protection Universelle Maladie (PUMa), Aide Médicale d'Etat (AME), complémentaire santé solidaire,

- demander un rendez-vous pour un assuré auprès de sa caisse d'Assurance Maladie et son rattachement,
- signaler une difficulté d'accès aux droits et aux soins pour un assuré qui a besoin d'être accompagné dans ses démarches, la recherche d'un professionnel de santé, la réalisation de soins, l'utilisation des services en ligne,
- demander un document pour un assuré.

Considérant l'intérêt pour les professionnels du CCAS de pouvoir accéder à "l'Espace Partenaires" de la CPAM pour l'accompagnement des personnes accueillies, dans un cadre d'échanges sécurisés,

Considérant que la convention "métier" sur l'accès aux droits, aux soins et à la santé, signée entre la CPAM de la Nièvre, la CARSAT B.F.C et l'UDCCAS de la Nièvre le 21 janvier 2026, permet au CCAS de Nevers de conventionner directement pour l'accès à "l'Espace Partenaires" de la CPAM,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De valider les termes de la convention d'utilisation du portail extranet "Espace Partenaires" soumise à examen, qui facilite et optimise le traitement des demandes et les relations avec la CPAM,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer cette convention et tout document afférent.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 3 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer

